



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 septembre 2023 à 9 h 32 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Mathee Warnett attachée politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer.

CE-2023-756

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 16 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 16 août 2023 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2023-757

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - VOIE D'ACCÈS DE L'ÉCOLE NOUVELLE-ÈRE / CENTRE AQUATIQUE PAUL-PELLETIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la voie d'accès de l'école Nouvelle-Ère et du Centre aquatique Paul Pelletier, dossier RS-23-149, comme illustré au plan numéro CRO-23-218 du 14 juillet 2023, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Voie d'accès de l'école Nouvelle-Ère / Centre aquatique Paul Pelletier	Nord/sud	Sur toute la longueur	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-218 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-758

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT -
RUE RAOUL-ROY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Raoul-Roy dossier RS-23-191, comme illustré au plan numéro CRO-23-250 du 25 juillet 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Raoul-Roy	Ouest	À partir d'un point situé à 6 m au sud de la rue Brook, sur une distance de 48 m vers le sud	De 21 h à 8 h
Raoul-Roy	Ouest	À partir d'un point situé à 54 m au sud de la rue Brook, sur une distance de 6 m vers le sud	En tout temps
Raoul-Roy	Ouest	À partir d'un point situé à 60 m au sud de la rue Brook, sur une distance de 50 m vers le sud	De 21 h à 8 h

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-250 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-759

**AUTORISER UNE DÉROGATION SUR LE BRUIT - RÉFECTION DU POSTE DE
POMPAGE ST-ÉTIENNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT -
STEVE MORAN**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution CE-2022-98 du 9 février 2022, octroyait un contrat à l'entrepreneur Tisseur Inc., 1900, rue des Mélèzes, Sainte-Adèle, Québec, J8B 2J6, pour les travaux de réfection du poste de pompage St-Étienne, pour un montant total approximatif de 11 343 530,08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un système de pompage temporaire doit être utilisé 24 h par jour sur une période d'environ 10 jours afin de permettre la mise en service du nouveau poste de pompage;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement de la nouvelle conduite de refoulement sur la conduite existante doivent être faits entre 21 h et 7 h au cours d'une nuit;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation doivent être faits sur la conduite de refoulement existante simultanément aux travaux de raccordement de la nouvelle conduite de refoulement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-1-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville afin d'autoriser Tisseur Inc. et Tomlinson à réaliser certains travaux en dehors des heures permises, entre le 11 septembre 2023 et le 3 novembre 2023 dans le cadre du projet de réfection du poste de pompage St-Étienne situé dans le parc Jacques-Cartier.

Adoptée

CE-2023-760

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 31 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 32

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 31 accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33, la liste des réquisitions numéro 32, ainsi que la liste des embauches numéro 32 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	24 780,67 \$	14 au 18 août 2023
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	642 901,14 \$	14 au 18 août 2023
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	4 552,13 \$	14 au 18 août 2023
Liste des embauches numéro 32	Embauche du personnel temporaire	467 238,48 \$	06 au 12 août 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2023.

Adoptée

CE-2023-761

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-26 POUR UN MONTANT TOTAL DE 156 622,84 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 JUILLET AU 2 AOÛT 2023

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commande C-26 d'un montant de 156 622,84 \$ pour la période du 27 juillet au 2 août 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2023.

Adoptée

CE-2023-762

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-27 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 333 406,72 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 AOÛT 2023**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-27 d'un montant de 1 333 406,72 \$ pour la période du 3 au 9 août 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2023.

Adoptée

CE-2023-763

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-28 POUR UN MONTANT TOTAL DE 163 774,24 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 AOÛT 2023**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-28 d'un montant de 163 774,24 \$ pour la période du 10 au 16 août 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2023.

Adoptée

CE-2023-764

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-29 POUR UN MONTANT TOTAL DE 476 280,11 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 AOÛT 2023**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-29 d'un montant de 476 280,11 \$ pour la période du 17 au 23 août 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2023.

Adoptée

CE-2023-765

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 406 - FOURNITURE DE PIÈCES DE BALAIS - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-1010	---	Vente de pièces de balais SPS inc.	2022 SP 406 – Fourniture de pièces de balais	114 976,84 \$	2023-12-08 au 2024-12-07	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'approvisionnement responsable à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 3 novembre 2022.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2023 à 2024, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} septembre 2023.

Adoptée

CE-2023-766

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 108933

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT les suivis effectués et actions posées dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les impacts sur le bon fonctionnement du service;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 108933.

Adoptée

CE-2023-767

SUSPENSION SANS SOLDE DE CINQ QUARTS DE TRAVAIL - EMPLOYÉ NUMÉRO 115456

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la nature des manquements commis par l'employé numéro 115456;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de cinq quarts à l'employé numéro 115456.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif